



Optez pour du bois et du papier labellisés PEFC

Les forêts sont mises à rude épreuve. Dans de nombreux points du globe, les surfaces forestières disparaissent très rapidement. Les causes de cette déforestation sont multiples : mauvaise gouvernance, déforestation en faveur de l'agriculture, exploitation minière, élevage,... Les conséquences en sont lourdes : érosion et inondations, disparition de certaines plantes et espèces animales, des conditions de vie difficiles pour les populations locales.

Il est important de veiller à ce que les forêts soient gérées durablement et de s'assurer de leur avenir. Une exploitation forestière responsable et durable est donc très importante. La certification forestière PEFC vous donne la garantie que le bois (ou papier) que vous achetez a une origine durable.

La gestion durable des forêts

La gestion forestière durable maintient un équilibre entre les fonctions écologique, sociale et économique de la forêt.

- **Ecologique :**
 - Un arbre récolté = un arbre planté
 - Maintenir et améliorer la biodiversité dans la forêt
- **Social :**
 - Assurer les droits des hommes qui vivent de la forêt et/ou y habitent
 - Prévoir des critères de sécurité stricts pour les travailleurs forestiers
- **Economique :**
 - Donner aux propriétaires forestiers un prix honnête pour leur bois
 - Stimuler l'économie locale

Le label PEFC

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) promeut la gestion forestière durable. C'est le plus grand système de certification forestière avec plus de 260 millions d'hectares de surface forestière certifiée répandu dans le monde, avec une grande part de bois local. En Wallonie, plus de la moitié des forêts sont certifiées PEFC. Les produits à base de fibres provenant de forêts certifiées PEFC peuvent porter le label PEFC.

Le système PEFC a deux missions :

- Garantir et améliorer la gestion forestière durable
- Promouvoir le bois comme matériau et offrir une double garantie de légalité et de durabilité aux consommateurs

PEFC garantit :

- que les forêts sont gérées avec un équilibre entre les fonctions sociale, écologique et économique de la forêt
- que les flux de bois sont suivis de près et contrôlés par des organismes de certification indépendants.

Participez-vous aussi ?!

Tout le monde peut soutenir l'avenir de nos forêts, en faisant des achats responsables et en prêtant attention au label PEFC.

Toutes sortes de produits forestiers peuvent potentiellement porter le label PEFC. En pratique, il s'agit principalement de bois et papier.

Quelques exemples de produits disponibles :

- **Construire et rénover** : ossature bois, poutres, fenêtres, portes, escaliers,...
- **Intérieur** : revêtements de sol, armoires, tables, chaises, ...
- **Extérieur** : jeux à grimper, balançoires, clôtures, bacs à fleurs, bancs...
- **Matériel scolaire et de bureau** : papier à imprimer et à copier, enveloppes, crayons, cahiers, fardes, mobilier, gobelets en carton, papier de toilette, essuie-tout,...

Sur beaucoup de produits, le logo PEFC est directement apposé sur le produit ou sur l'emballage :



Si ce n'est pas le cas, les produits certifiés PEFC doivent être repris sur la facture.

Vous trouverez des produits certifiés PEFC dans les entreprises certifiées PEFC, mais également dans la grande distribution et les magasins de bricolage. Vous pouvez chercher les produits ou entreprises certifiés en Belgique sur www.jecherchedupefc.be, et une version papier de l'annuaire des entreprises certifiées PEFC en Belgique peut être demandée en envoyant un email à info@pefc.be. Demandez également à votre architecte d'utiliser du bois labellisé PEFC pour votre construction.

Plus la demande de produits labellisés PEFC sera importante, au plus les propriétaires forestiers gèreront leurs forêts durablement.

Pour plus d'informations:

PEFC Belgium asbl : www.pefc.be ou 02 223 44 21.

www.jecherchedupefc.be



